ORDRE DES MÉDECINS

Conseil Régional
Ile-de-France

Compte rendu du Copil PDSA

7 novembre 2019

ARS IDF

Dr Alain MARGENET-BAUDRY

En raison d'un blocage complet des voies d'accès au Millénaire, pour cause d'évacuation de migrants, l'Agence a organisé une Conférence téléphonique.

Comme il est habituel maintenant, le diaporama présenté par l'Agence a été fourni par mail à 14 h 08 pour une réunion prévue à 14 h30. Certes, les nouveaux projets de PDSA étaient accessibles par lien internet depuis le 7 octobre.

Le diagramme joint donne tous les chiffres globaux et départementaux pour les statistiques des visites à domicile, des consultations spontanées et des actes effectués à la demande du 15. L'ARS s'interroge sur les disparités existantes entre le ratio visite/consultation qui apparait différent selon les départements. La question que se pose l'ARS est : faut-il tenter d'agir sur ce ratio et dans quel sens ?

Le recueil des données de la PDSA est abordé sachant qu'il manque encore des données, notamment celles, apparemment, de l'ApHp. Chacun pense que l'idée de programmer deux réunions du Copil PDSA chaque année sur des dates sanctuarisées, en juin et novembre est absolument nécessaire. La gouvernance en amont est donc organisée en retroplanning.

Les SAMU renouvellent leur proposition d'interconnecter, en termes informatiques, les différentes régulations au sein des départements.

Les associations départementales de la PDSA en sont à quelques années de fonctionnement et une évaluation de leurs activités apparait nécessaire, en se projetant vers les années futures. Ce travail sera réalisé conjointement par l'URPS et l'ARS.

La liste des nouveaux projets de PDSA, est présentée département par département. Plusieurs questions sont posées par les participants, la plupart des projets étant validés, bien entendu ceux qui avaient l'aval des instances départementales et l'aval technique de l'ARS.

Le Copil s'est arrêté, assez longuement, sur deux projets particuliers :

- Sur le principe d'un régulateur supplémentaire aux heures de la PDSA. En effet, l'URPS notamment, s'interroge sur le nombre « optimal » de régulateurs, certains demandant ainsi un 4ième, voir un 5ième régulateur. L'avis unanime du Copil est qu'il convient d'affiner les critères permettant de demander un médecin régulateur supplémentaire.
- La création à l'hôpital Jean Verdier d'une consultation de soins non programmés, au sein de l'hôpital, sous forme d'un cabinet médical ouvert avec peu de titulaires (en 1ère installation ? en site distinct ?) qui feraient travailler des remplaçants, pour la plupart, à ce qui est dit, de jeunes thésés.
  Une discussion s'ouvre avec le CROM, l'URPS et l'ARS, constatant que le Codamups du 93 a voté, à l'unanimité contre ce projet.
  Le CROM constate que cette doctrine d'ouverture de cabinet médical fonctionnant avec des remplaçants thésés est antinomique de celle visant à orienter les jeunes médecins, par toutes

sortes de moyens mis en œuvre départements par départements, vers l'installation en médecine libérale pour devenir médecins traitants des patients.
L'URPS ajoute que cette structure de PDSA viendrait s'ajouter à l'existant de Bondy et pose la question sur ce que devient cette structure.
L'ARS réaffirme son avis technique favorable au regard du fait qu'elle s'est engagée dans la restructuration de Jean Verdier.
La majorité des membres médecins du Copil s'opposant au projet Jean Verdier, l'arbitrage du Directeur Général sera requis.

La Conférence téléphonique se termine à 17 h.